

OGEC SAINT GILLES
Ecole bilingue maternelle et primaire SAINT GILLES
13, rue du Bouetiez
56700 HENNEBONT

Chers parents,

En espérant que la période estivale se soit bien déroulée, toute l'équipe de l'OGEC vous souhaite, ainsi qu'à vos enfants, une bonne rentrée scolaire 2012-2013.

Nous mettrons tout en œuvre (dans la mesure de nos moyens) pour permettre le développement et l'épanouissement de vos enfants durant cette année scolaire.

Vous trouverez ci-après le détail des frais occasionnés tout au long de l'année scolaire :

1/ Frais de scolarité

Le tarif pour la scolarité d'un enfant est une somme fixe à régler chaque mois. Il comprend la rétribution, la location des livres et les fournitures diverses.

En fonction de votre quotient familial (voir annexe jointe), 3 tarifs sont appliqués :

- **pour un enfant scolarisé en maternelle : 16, 18 ou 20 €**
- **pour un enfant scolarisé en primaire : 18, 20 ou 22 €**
- **pour un enfant scolarisé en ambiance Montessori, la scolarité est de 30 €/mois et ne tient pas compte du quotient familial**

Le troisième enfant d'une même famille (3 enfants dans l'école) bénéficie d'un demi-tarif.

2/ Frais de garderie et de cantine

Tarif de la garderie : 0,50 € le quart d'heure

Tarif du repas de cantine : 3,60 € en Maternelle et 3,70€ en Primaire

En fonction de votre quotient familial, et si vous résidez sur la commune d'Hennebont, une aide de la mairie pour la cantine pourra vous être attribuée.

Une facture vous sera remise chaque mois justifiant les heures réelles de garderie et le nombre réel de repas pris. Il vous appartiendra de contrôler l'exactitude du prélèvement au vu de la facture.

3/ Frais de sorties extra-scolaires (cars+sorties)

Afin de lisser ces frais sur l'année, une facturation mensuelle est établie sur la base suivante :

- 1 € par mois pour un élève en petite section,
- 5 € par mois pour un élève à partir de la moyenne section.

Chaque enseignante gère son propre budget « sortie » dans la limite des crédits disponibles.

Un bilan sera établi en fin d'année scolaire et le solde de l'argent non dépensé sera versé dans une « caisse de solidarité ». Cette caisse servira notamment à financer des travaux de rénovation de l'école.

L'ensemble de ces frais (scolarité, garderie, cantine, sortie extra-scolaire) sera prélevé automatiquement. Nous n'accepterons les chèques que dans des cas exceptionnels, le prélèvement automatique facilitant énormément la comptabilité de l'école.

Les prélèvements s'effectuent sur 10 mois, d'octobre 2012 à juillet 2013 entre le 15 et le 20 de chaque mois.

➤ Veillez à ce que le compte bancaire soit bien approvisionné. En cas de rejet du prélèvement, le montant des frais de rejet vous sera facturé (environ 9 €). En cas de difficulté passagère, nous vous remercions de prévenir Noëlle Gauchet avant le 27 de chaque mois.

Les familles qui ne se seront pas acquittées de la totalité de la scolarité à la fin de l'année scolaire se verront refuser la ré-inscription pour l'année suivante.

Pour les cotisations ASSURANCE, la responsabilité civile est obligatoire (1,55€ par enfant), en revanche la Mutuelle St Christophe (8,30€ par enfant) est facultative (fournir l'attestation de votre propre assurance).

Vous trouverez ci-joint un formulaire à remettre à Noëlle GAUCHET, directrice de l'école, avant le mardi 11 septembre 2012.

Nous restons bien entendu à votre disposition si vous souhaitez des renseignements complémentaires.

En espérant améliorer avec vous la vie de notre école, nous vous prions de croire, chers parents, à notre sincère dévouement.

La Présidente de l'Organisme de Gestion,

Anne DIVAL

CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

Il s'agit d'établir un barème de la contribution des familles progressif qui correspond à trois degrés de « quotient familial »

Le calcul du quotient familial se fait en additionnant toutes les ressources entrant annuellement au foyer et en divisant ce total par le nombre de personnes à charge.

A titre indicatif :

Salaires/revenus nets de l'année (y compris primes, 13^{ème} mois, etc...) : 16 160 €
Autres ressources : 305 €

TOTAL REVENU NET : 16 465 €

Personnes à charge :

Enfants à charge : 2
Parents (le père et la mère, même s'il n'y a qu'un parent au foyer) : 2

Nombre de personnes à charge : 4

QUOTIENT FAMILIAL : 16 465 / 4 = 4 116 €

CALCUL DE VOTRE CATEGORIE

QUOTIENT FAMILIAL	CATEGORIE	Nombre d'enfants scolarisés	Total des frais de scolarité mensuels
Moins de 5 000 €	A	1 en maternelle	16,00 €
		2 en maternelle	32,00 €
		1 en primaire	18,00 €
		2 en primaire	36,00 €
De 5 000 € à 6 000 €	B	1 en maternelle	18,00 €
		2 en maternelle	36,00 €
		1 en primaire	20,00 €
		2 en primaire	40,00 €
Au dessus de 6 000 €	C	1 en maternelle	20,00 €
		2 en maternelle	40,00 €
		1 en primaire	22,00 €
		2 en primaire	44,00 €

Ainsi dans l'exemple plus haut, cette famille a un quotient familial de 4 116 €, elle se trouve en catégorie A (moins de 5 000 €) et paiera 34 € sur 10 mois pour un enfant en maternelle et un en primaire.

Merci de nous fournir les documents nécessaires à la vérification de votre quotient familial (avis d'imposition 2011 sur les revenus 2010). Dans le cas contraire, il vous sera appliqué le tarif de la plus haute tranche.

Document à transmettre à Noëlle GAUCHET (une fiche par famille) avant le 11/09/2012

- Je soussigné (nom - prénom) :

- Parent de l'élève (ou des élèves) :

- Scolarisé (s) en classe de :

.....

☞ m'engage à verser la cotisation mensuelle pour les **frais de scolarité** soit :

MATERNELLE	Pour 1 enfant :	<input type="checkbox"/> 16.00 €	<input type="checkbox"/> 18.00 €	<input type="checkbox"/> 20.00 €
	Pour 2 enfants :	<input type="checkbox"/> 32.00 €	<input type="checkbox"/> 36.00 €	<input type="checkbox"/> 40.00 €
PS2 Montessori	Pour 1 enfant :	<input type="checkbox"/> 30.00 €		
PRIMAIRE	Pour 1 enfant :	<input type="checkbox"/> 18.00 €	<input type="checkbox"/> 20.00 €	<input type="checkbox"/> 22.00 €
	Pour 2 enfants :	<input type="checkbox"/> 36.00 €	<input type="checkbox"/> 40.00 €	<input type="checkbox"/> 44.00 €

☞ m'engage à verser la cotisation mensuelle pour les **frais de garderie, cantine et Pop English** ou **Artigal** conformément à la facture mensuelle fournie,

☞ m'engage à verser mensuellement les **frais de sorties extra-scolaires** soit :

<input type="checkbox"/> 1€ pour un enfant en PS	<input type="checkbox"/> 5 € pour un enfant de MS à CM2	Soit au total par mois : €
Nbre d'enfant(s) :	Nbre d'enfant(s) :	

☞ m'engage à verser la **cotisation d'assurance** de :

1.55 € par enfant pour la responsabilité civile (OBLIGATOIRE)	<input type="checkbox"/> 8,30 € par enfant pour la Mutuelle St-Christophe <input type="checkbox"/> Non (joindre l'attestation de votre assurance)
---	--

ATTENTION : vous ne devez pas joindre de règlement. Les cotisations seront facturées lors de la première facture (septembre).

Merci de joindre un **Relevé d'Identité Bancaire** avec la feuille suivante complétée et signée ..

RAPPEL :

Les prélèvements seront effectués mensuellement du 15 octobre 2012 au 20 juillet 2013.

ATTENTION : Pour les prélèvements automatiques, veillez à vous assurer que votre compte soit bien approvisionné. Dans le cas contraire, les frais de rejet vous seront facturés.

Date, Nom et Signature,

DEMANDE DE PRELEVEMENT MENSUEL

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR	DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER
<i>Nom, prenom et adresse :</i>	<i>Nom et adresse de votre banque :</i>

COMPTE A DEBITER			
Codes RIB			
Etabl.	Guichet	N° du compte	Clé

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER
OGEC Ecole Saint-Gilles 13, rue du Bouëtiez 56700 HENNEBONT

Date et signature :

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 1/04/1980 de la Commission Informatique et Liberté.

-----□-----

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous.

En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur du compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° NATIONAL EMETTEUR
491637

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR	NOM ET ADRESSE DU CREANCIER
<i>Nom, prenom et adresse :</i>	OGEC Ecole Saint-Gilles 13, rue de Bouëtiez 56700 HENNEBONT

COMPTE A DEBITER			
Codes RIB			
Etabl.	Guichet	N° du compte	Clé

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER
<i>Nom et adresse de votre banque :</i>

Date et signature :

Prière de renvoyer les deux parties de cet imprimé au créancier, sans les séparer et en y joignant obligatoirement un Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.), Postal (R.I.P.) ou de Caisse d'Epargne (R.I.C.E.)